

**GRAND
LAC**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 décembre 2019 à 18h30,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 14 ^{ème} délibération
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Absents excusés :

LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
MOUXY
MOUXY

Fabien COUDURIER
Nicole FALCETTA
Gabrielle KOEHREN
Nicolas MARC

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Service à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Communication et relations publiques
Responsable des assemblées et des affaires juridiques
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 40 présents (40 titulaires), et 44 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2019

Exécutoire le : 13 DEC. 2019

Affichée le : 13 DEC. 2019

Visée le : 13 DEC. 2019

PORTS Ports – Tarifs 2020

Monsieur le Président rappelle que la mise en cohérence des tarifs est basée, d'une part sur l'application d'un même tarif à qualité de service égale sur l'ensemble des ports, et d'autre part sur l'augmentation tarifaire liée au changement de catégorie de services similaires quelle que soit la largeur de la place.

Pour répondre à cet objectif, le lissage engagé des tarifs depuis 2006 arrive à son terme en 2020. Pour les tarifs annuels, il est donc proposé d'appliquer désormais sur l'ensemble des tarifs des ports une seule et même augmentation de 1,5 % permettant ainsi de faire face à la croissance des charges. Pour la plupart des autres tarifs de services portuaires, l'augmentation respecte le seuil d'augmentation maximum fixé à 2 %.

Pour les petits montants dont le pourcentage d'augmentation dépasserait largement les 2 % souhaités, il est proposé de n'augmenter ces tarifs que tous les 2 ans.

Concernant les ports de Conjux et Chindrieux transférés à Grand lac depuis le 1^{er} janvier 2019, au vu des disparités entre les tarifs appliqués par Grand Lac et ceux pratiqués par les communes de Conjux et Chindrieux, a été adoptée la même politique de mise en cohérence des tarifs que celle précédemment pratiquée par Grand Lac depuis 2006.

Les tarifs des ports de Conjux et Chindrieux sont proposés avec un lissage sur 10 ans et une augmentation maîtrisée pour :

- Chindrieux entre 1,66 % et 3,96 % avec 2 exceptions pour les catégories loueurs ponton non équipé 2,00 ml (6,08 %) et loueurs ponton non équipé 2,50 ml (10,42%) ;
- Conjux entre 1,5 % et 5,37 % avec 3 exceptions pour les catégories ponton non équipé 2,80 ml (6,55 %) et catégorie ponton équipé 3,00 ml (6,78 %) et la catégorie ponton équipé 3,80 ml (8,13 %).

D'autre part, compte tenu du réaménagement en cours du port de Conjux et du nécessaire recalibrage des emplacements portuaires, il est proposé de compléter la grille actuelle de Conjux pour les tarifs manquants suivants :

- Quai non équipé en 2,00 ml, 2,30 ml, 2,50 ml et 2,80 ml ;
- Ponton équipé en 2,30 ml.

Le projet des tarifs détaillés est joint à la présente délibération. Le conseil d'exploitation du Service des Ports a donné un avis favorable à ce projet tarifaire lors de la réunion du 21 octobre 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2020.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 42
- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2019

Le Président,
Dominique DORD



AMARRAGES À L'ANNÉE
TARIFS TTC 2020

Niveau d'équipement	Ports	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020
Amarrage à l'année - Barque*						
Barque	Vieux Port de Conjux	160 €	1,25%	162 €	1,85%	165 €
Barque	Port de Conjux	215 €	1,86%	219 €	1,37%	222 €
Barque	Port de Chindrieux	216 €	1,85%	220 €	0,91%	222 €
Barque	Bourdeau / Leysse	200 €	1,50%	203 €	1,50%	206 €
Barque	Autres ports	220 €	1,50%	223 €	1,50%	227 €
Barque	4 Chemins	280 €	1,50%	284 €	1,50%	288 €
Amarrage à l'année - 2,00 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	252 €	1,50%	256 €	1,50%	260 €
Quai non équipé	Port de Conjux				Nouveau tarif	365 €
Quai non équipé	Port de Chindrieux	415 €	2,17%	424 €	1,89%	432 €
Quai non équipé	Autres ports	441 €	1,50%	448 €	1,50%	454 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Conjux	404 €	3,71%	419 €	3,58%	434 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Chindrieux	498 €	1,81%	507 €	1,58%	515 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Autres ports	510 €	1,50%	518 €	1,50%	525 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux	463 €	4,10%	482 €	3,94%	501 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Chindrieux	568 €	2,11%	580 €	2,07%	592 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	605 €	1,50%	614 €	1,50%	623 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	655 €	1,50%	665 €	1,50%	675 €
Amarrage à l'année - 2,30 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	302 €	1,50%	307 €	1,50%	311 €
Quai non équipé	Port de Conjux				Nouveau tarif	404 €
Quai non équipé	Port de Chindrieux	513 €	1,75%	522 €	1,72%	531 €
Quai non équipé	Autres ports	529 €	1,50%	537 €	1,50%	545 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Conjux	404 €	5,20%	425 €	5,41%	448 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Chindrieux	570 €	2,11%	582 €	2,06%	594 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Autres ports	605 €	1,50%	614 €	1,50%	623 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux				Nouveau tarif	542 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Chindrieux	695 €	1,87%	708 €	1,98%	722 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	726 €	1,50%	737 €	1,50%	748 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	786 €	1,50%	798 €	1,50%	810 €
Amarrage à l'année - 2,50 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	378 €	1,50%	384 €	1,50%	389 €
Quai non équipé	Port de Conjux				Nouveau tarif	577 €
Quai non équipé	Port de Chindrieux	647 €	1,70%	658 €	1,67%	669 €
Quai non équipé	Autres ports	662 €	1,50%	672 €	1,50%	682 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Conjux	581 €	4,48%	607 €	4,28%	633 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Chindrieux	742 €	2,16%	758 €	2,11%	774 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Autres ports	793 €	1,50%	805 €	1,50%	817 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux	722 €	3,60%	748 €	3,61%	775 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Chindrieux	858 €	1,98%	875 €	2,06%	893 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	907 €	1,50%	921 €	1,50%	934 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	983 €	1,50%	998 €	1,50%	1 013 €
Amarrage à l'année - 2,80 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	497 €	1,50%	504 €	1,50%	512 €
Quai non équipé	Port de Conjux				Nouveau tarif	605 €
Quai non équipé	Autres ports	794 €	1,50%	806 €	1,50%	818 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Conjux	581 €	6,02%	616 €	6,49%	656 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Port de Chindrieux	757 €	3,96%	787 €	3,94%	818 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Autres ports	965 €	3,73%	1 001 €	1,50%	1 016 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux	968 €	2,58%	993 €	2,62%	1 019 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux - 2 ^{ème} lissage	722 €	5,40%	761 €	5,39%	802 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Chindrieux	1 042 €	1,92%	1 062 €	1,88%	1 082 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	1 089 €	1,50%	1 105 €	1,50%	1 122 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 179 €	1,50%	1 197 €	1,50%	1 215 €
Amarrage à l'année - 3,00 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	585 €	1,50%	594 €	1,50%	603 €
Quai non équipé	Autres ports	913 €	1,50%	927 €	1,50%	941 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 089 €	1,50%	1 105 €	1,50%	1 122 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux	968 €	3,93%	1 006 €	3,88%	1 045 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux - 2 ^{ème} lissage	722 €	5,96%	765 €	6,80%	817 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Chindrieux	1 171 €	2,13%	1 196 €	2,09%	1 221 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	1 252 €	1,50%	1 271 €	1,50%	1 290 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 356 €	1,50%	1 376 €	1,50%	1 397 €
Amarrage à l'année - 3,30 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	600 €	1,50%	609 €	1,50%	618 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 200 €	1,50%	1 218 €	1,50%	1 236 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux	968 €	5,27%	1 019 €	5,20%	1 072 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Chindrieux	1 280 €	2,58%	1 313 €	2,59%	1 347 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	1 440 €	1,50%	1 462 €	1,50%	1 484 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 560 €	1,50%	1 583 €	1,50%	1 607 €
Amarrage à l'année - 3,50 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	690 €	1,50%	700 €	1,50%	711 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 380 €	1,50%	1 401 €	1,50%	1 422 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	1 632 €	1,50%	1 656 €	1,50%	1 681 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	1 794 €	1,50%	1 821 €	1,50%	1 848 €
Amarrage à l'année - 3,80 mètres						
Quai non équipé	Bourdeau / Leysse	793 €	1,50%	805 €	1,50%	817 €
Quai équipé / Ponton non équipé	Tous ports	1 587 €	1,50%	1 611 €	1,50%	1 635 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Port de Conjux	968 €	5,99%	1 026 €	8,19%	1 110 €
Ponton équipé (eau, électricité)	Autres ports	1 804 €	1,50%	1 933 €	1,50%	1 962 €
Ponton équipé (eau, électricité)	4 Chemins	2 063 €	1,50%	2 094 €	1,50%	2 125 €

* Une barque est un petit bateau sans pont pouvant évoluer à la rame ou au moteur. Dans le cas d'un équipement moteur, seules les barres tranches autorisent la qualification de barque.

AUTRES SERVICES PORTUAIRES TARIFS TTC 2020

Désignation	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020
Embarcations de location					
Emplacement de bateau	Tarif public en fonction de la largeur				
Emplacement de pédalo	Tarif public 2 ml				
Port de Chindrieux - 2 mètres quai équipé / ponton non équipé	314 €	6,05%	333 €	6,01%	353 €
Port de Chindrieux - 2,50 mètres quai équipé / ponton non équipé	314 €	10,51%	347 €	10,37%	383 €
Bateaux à passagers					
Tarif au ml	112 €	1,79%	114 €	1,75%	116 €
Bateaux en surcote					
Tarif au ml - Bateau dont la longueur excède 11 mètres	91 €	1,10%	92 €	1,09%	93 €
Pêcheurs professionnels en activité					
Tous ports	Gratuit	0,00%	Gratuit	0,00%	Gratuit
Associations à but pédagogique					
Tous ports	66 €	1,52%	67 €	1,49%	68 €
Tous ports - Bateaux à énergie solaire	Gratuit	0,00%	Gratuit	0,00%	Gratuit
Bateaux logement					
Majoration appliquée sur le tarif annuel	30%	0,00%	30%	0,00%	30%
Majorations / Minorations					
Infractions majeures au règlement ⁽¹⁾	30%	0,00%	30%	0,00%	30%
Majorations à partir de la deuxième relance	30%	0,00%	30%	0,00%	30%
Infractions mineures au règlement ⁽²⁾	10%	0,00%	10%	0,00%	10%
Occupant ne bénéficiant pas de la prestation attachée à la place	-10%	0,00%	-10%	0,00%	-10%
Libération 1 mois en juillet/août					

⁽¹⁾ articles 3, 12, 21, 26, 27, 28, 31, 34, 37, 38 du règlement des ports en vigueur

⁽²⁾ articles 8, 14, 16, 17, 22 du règlement des ports en vigueur

1500 boulevard Lepic
CS 2 08 08
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr



SERVICE DES PORTS

ESCALES TARIFS TTC 2020

Catégorie	Mensuel									
	Basse saison (septembre à avril)					Haute saison (mai à août)				
	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020
Emplacement barque	24 €	0,00%	24 €	4,17%	25 €	149 €	1,34%	151 €	1,32%	153 €
Emplacement 2,00 mètres	46 €	0,00%	46 €	2,17%	47 €	229 €	1,31%	232 €	1,29%	235 €
Emplacement 2,30 mètres	58 €	1,72%	59 €	1,69%	60 €	265 €	1,51%	269 €	1,49%	273 €
Emplacement 2,50 mètres	74 €	1,35%	75 €	1,33%	76 €	297 €	1,35%	301 €	1,33%	305 €
Emplacement 2,80 mètres	82 €	1,22%	83 €	1,20%	84 €	348 €	1,44%	353 €	1,42%	358 €
Emplacement 3,00 mètres	98 €	1,02%	99 €	1,01%	100 €	373 €	1,34%	378 €	1,32%	383 €
Emplacement 3,30 mètres	109 €	1,83%	111 €	1,80%	113 €	416 €	1,44%	422 €	1,42%	428 €
Emplacement 3,50 mètres	121 €	1,65%	123 €	1,63%	125 €	446 €	1,35%	452 €	1,33%	458 €
Emplacement 3,80 mètres	144 €	1,39%	146 €	1,37%	148 €	527 €	1,33%	534 €	1,31%	541 €

Mise à l'eau offerte

Catégorie	Journalier									
	Basse saison (septembre à avril)					Haute saison (mai à août)				
	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020
Emplacement barque	7 €	0,00%	7 €	14,29%	8 €	8 €	0,00%	8 €	12,50%	9 €
Emplacement 2,00 mètres	10 €	0,00%	10 €	10,00%	11 €	12 €	0,00%	12 €	8,33%	13 €
Emplacement 2,30 mètres	11 €	0,00%	11 €	9,09%	12 €	12 €	0,00%	12 €	8,33%	13 €
Emplacement 2,50 mètres	11 €	0,00%	11 €	9,09%	12 €	13 €	0,00%	13 €	7,69%	14 €
Emplacement 2,80 mètres	12 €	0,00%	12 €	8,33%	13 €	15 €	6,67%	16 €	0,00%	16 €
Emplacement 3,00 mètres	13 €	0,00%	13 €	7,69%	14 €	16 €	6,25%	17 €	0,00%	17 €
Emplacement 3,30 mètres	14 €	0,00%	14 €	7,14%	15 €	19 €	5,26%	20 €	0,00%	20 €
Emplacement 3,50 mètres	15 €	6,67%	16 €	0,00%	16 €	20 €	5,00%	21 €	0,00%	21 €
Emplacement 3,80 mètres	20 €	5,00%	21 €	0,00%	21 €	23 €	4,35%	24 €	0,00%	24 €

Mise à l'eau payante (14 €)



SERVICES PORTUAIRES TARIFS TTC 2020

Désignation	2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020
Mises à l'eau					
La journée (uniquement en haute saison de mai à août)	13 €	0,00%	13 €	7,69%	14 €
Forfait saison	96 €	1,04%	97 €	1,03%	98 €
Grutages					
Jusqu'à 4 tonnes	47 €	0,00%	47 €	2,13%	48 €
Supérieur à 4 tonnes	102 €	1,96%	104 €	1,92%	106 €
Plan incliné de Mémard					
Mise ou sortie de l'eau (forfait 2 heures - 2 agents)	138 €	1,45%	140 €	1,43%	142 €
Mise ou sortie de l'eau (heure supplémentaire)	39 €	0,00%	39 €	2,56%	40 €
Occupation du plan incliné (par jour)	34 €	0,00%	34 €	2,94%	35 €
Aire de carénage - Utilisation de ber					
Forfait 3 jours	31 €	0,00%	31 €	3,23%	32 €
Journée supplémentaire	19 €	0,00%	19 €	5,26%	20 €
Assistance portuaire (pendant les heures ouvrables)					
Heure d'un agent qualifié (toute heure commencée est due)	36 €	0,00%	36 €	2,78%	37 €
Heure pilote bateau (toute heure commencée est due)	52 €	1,92%	53 €	1,89%	54 €
Mise à disposition du bateau ou de la barge de service (tarif à l'heure)	198 €	1,52%	201 €	1,49%	204 €
Mise à disposition du radeau du service (tarif à l'heure)	116 €	1,72%	118 €	1,69%	120 €
Fourniture de produit dispersant	19 €	0,00%	19 €	5,26%	20 €
Forfait de déplacement de bateaux	150 €	0,00%	150 €	0,00%	150 €
Autres tarifs					
Télécommande ouverture barrière du port des 4 Chemins	58 €	1,72%	59 €	1,69%	60 €
Remplacement de clef (ou non restitution)	11 €	0,00%	11 €	9,09%	12 €
Caution pour jeton douche capitainerie	1 €	0,00%	1 €	0,00%	1 €

SITE DES MOTTETS TARIFS TTC 2020

Désignation		2018	% 2019/2018	2019	% 2020/2019	2020
Gardiennage annuel du bateau et/ou remorque						
Forfait annuel (comprend stockage avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m ²	46,00 €	1,52%	46,70 €	1,50%	47,40 €
Forfait annuel (comprend stockage sur mezzanine bois avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m ²	30,50 €	1,64%	31,00 €	1,61%	31,50 €
Gardiennage mensuel du bateau et/ou remorque						
Forfait mensuel (comprend stockage avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m ²	6,60 €	1,52%	6,70 €	1,49%	6,80 €
Sortie ou entrée dans les hangars						
Forfait pour une sortie ou une entrée supplémentaire dans les hangars	Unité	27,50 €	1,82%	28,00 €	1,79%	28,50 €
Mise à l'eau ou sortie d'eau - Port des 4 Chemins						
Forfait pour une sortie ou une mise à l'eau au port des 4 Chemins	Unité	27,50 €	1,82%	28,00 €	1,79%	28,50 €
Occupation des terres pleins extérieurs						
Forfait annuel pour occupation des terres pleins extérieurs	m ²	21,80 €	1,38%	22,10 €	1,36%	22,40 €
Aire de carénage pour professionnels						
Forfait 3 jours	Unité	37,20 €	1,61%	37,80 €	1,59%	38,40 €
La journée supplémentaire	Unité	21,20 €	1,42%	21,50 €	1,40%	21,80 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Ports - Tarifs 2020

Date de transmission de l'acte : 13/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2019

Numéro de l'acte : d3083 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191210-d3083-DE

Date de décision : 10/12/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics